

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-009 – Renouvellement et conclusion de contrats de droit public.

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

DEL.2019.07.03-009 – Renouvellement et conclusion de contrats de droit public.

Rapporteur : Madame Rajaa KRATA

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 et suivants ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale / Ressources Humaines en date du 18 juin 2019 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 25 juin 2019 ;

Pour les besoins du service plusieurs renouvellements et conclusions de contrat sont nécessaires :

ATSEM :

Renouvellement d'un contrat de droit public conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

ALSH :

Renouvellement et conclusion de trente cinq contrats de droit public dans les conditions suivantes :

- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/indice majoré 316;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Maternelle Libération :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	35/35°
Agent 3	32.31/35°
Agent 4	27.69/35°
Agent 5 recrutement 1	27.69/35°
Agent 6 recrutement 2	27.69/35°

Maternelle Jean Jaurès :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	30/35°
Agent 2 recrutement 1	30/35°
Agent 3 recrutement 2	30/35°
Agent 4 recrutement 3	30/35°

Elémentaire Libération :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	32.31/35°
Agent 3	32,31/35°
Agent 4	30/35°
Agent 5 recrutement 1	25.38/35°
Agent 6 recrutement 2	25.38/35°
Agent 7 recrutement 3	25.38/35°

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Elémentaire Jean Jaurès :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	35/35°
Agent 3	32,31/35°
Agent 4	32,31/35°
Agent 5	32,31/35°
Agent 6	27.69/35°
Agent 7	16.15/35°
Agent 8 recrutement 1	27.69/35°
Agent 9 recrutement 2	27.69/35°
Agent 10	30/35°

Fontanieu :

Agents	NBRE D'HEURE
Agent 1	35/35°
Agent 2	35/35°
Agent 3	30/35°
Agent 4 recrutement 1	30/35°
Agent 5 recrutement 2	30/35°

EMA :

Renouvellement de contrats de droit public dans les conditions suivantes :

Discipline	Nombre d'heures hebdomadaires	Indice
Trompette et cuivres	1h00	447
Piano	12h00	447
Harpe / Formation musicale	5h00	447
Danse (hip hop)	4h30	447
Claquettes	1h00	447

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Rajaa KRATA

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Décide** de conclure des contrats de droit public dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à signer lesdits contrats.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 3 juillet 2019

Béatrice de FRANÇOIS

Maire de Parempuyre